



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

“ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE”

Aux familles et représentants de nos pensionnaires

2 décembre 2021

INFORMATION CORONAVIRUS N° 28

Par la présente, nous vous communiquons de nouvelles informations relatives à la vie au sein de nos Maisons.

Face à l'augmentation des cas COVID-19, le Conseil d'Etat valaisan a introduit de nouvelles mesures. Ces dernières n'ont qu'un faible impact sur le fonctionnement de nos Maisons étant donné qu'elles sont déjà appliquées sur la base des précédentes recommandations. Cependant, par mesure de prudence, nous avons dû, avec regret, revoir certaines de nos décisions notamment concernant les dîners de Noël et de Nouvel-An.

COVID-19 : dose de booster (3^e dose)

Comme annoncé dans notre précédent courrier, la 3^e dose (booster) a été administrée cette semaine aux résidents volontaires.

DÎNERS DE NOEL ET NOUVEL-AN

Depuis un mois, la situation épidémiologique est à nouveau instable. Un nouveau variant a été découvert, les cas positifs détectés dans la région sont toujours plus élevés et l'inquiétude grandit à l'approche des fêtes de fin d'année.

Compte tenu du contexte actuel, nous avons dû prendre la lourde décision **d'annuler les traditionnels dîners de Noël et de Nouvel-An**. Nous regrettons vivement ce choix mais sommes convaincus qu'il s'agit là d'une décision empreinte de raison et de bon sens pour éviter une propagation du virus au sein de nos Maisons que nous regretterions tous, une fois les fêtes passées.

RAPPEL DES REGLES POUR LES VISITEURS

- **Obligation de présenter un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité**
Un test PCR négatif ou un test rapide antigénique permettent aux personnes non vaccinées ou non guéries depuis moins de 180 jours d'obtenir un certificat COVID. Vous trouvez toutes les informations y relatives sur le site de la Confédération. <https://ofsp-coronavirus.ch/certificat/>
- Porter un masque fourni par l'institution, mis à disposition à l'entrée ;
- Se désinfecter minutieusement les mains ;
- Compléter le formulaire de visite (1 par personne) permettant au Canton de retracer les contacts en cas de besoin.

./.



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

“ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE”

Chères Familles, chers Visiteurs, nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre compréhension et votre collaboration. Avec le recul et l'expérience des précédentes vagues, nous sommes aujourd'hui en mesure d'adapter nos pratiques afin de permettre à chacun de maintenir le lien social si important, particulièrement en cette période de l'Avent.

Avec nos chaleureuses salutations.



Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch

Vous trouvez ci-après l'habituel tableau récapitulatif. **Le type de mesures doit cependant toujours être différencié entre les résidents immunisés et les résidents non-vaccinés.**

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Port du masque par le résident	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque recommandé uniquement lors des soins de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque recommandé
Activités collectives	<ul style="list-style-type: none"> Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> Groupe limité fixé par l'EMS Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> Nombre illimité 	<ul style="list-style-type: none"> Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> Groupe limité fixé par l'EMS Port du masque requis Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> Nombre illimité (port du masque)
Sorties de résidents	<ul style="list-style-type: none"> Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures de protection Périmètre illimité Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées : <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures de protection Contrôle quotidien des symptômes Pas de quarantaine au retour 	<ul style="list-style-type: none"> Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures de protection Périmètre illimité Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées : <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures de protection Contrôle quotidien des symptômes Pas de quarantaine au retour Test (*) entre J5 et J7 <i>(J = jour / n° = nbre jours)</i>
Visites	<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité Durée et nombre de visites par jour et par résident : illimités Possible sans rendez-vous (à éviter les rassemblements de visiteurs) Formulaire rempli et signé à chaque visite pour permettre le traçage (1 formulaire par personne) Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites (à l'entrée dans le bâtiment : désinfection des mains, port du masque fourni par les Maisons) Horaires des visites Montagnier et Orsières : <ul style="list-style-type: none"> Libres sur toute la journée La cafétéria est à nouveau ouverte au public dans le respect des ordonnances fédérales des restaurants. 	
	<ul style="list-style-type: none"> Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> Lieu commun Respect des règles de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> Lieu isolé Respect des règles de protection

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Repas d'anniversaire	Possibilité d'organiser des repas d'anniversaire aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Illimité • Cafétéria ou lieu séparé (jardin d'hiver à Montagnier et petite salle à manger à Orsières) • Menu personnalisé • Respect des normes de l'OFSP Renseignements et réservations (une semaine à l'avance au moins) auprès de notre chef de cuisine, Eric Bruchez, au 027 777 24 65	
Nouvelles entrées	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Pas de quarantaine • Test recommandé (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Pas de quarantaine si tests (*) négatifs à J0, J3 et J7 <i>(J = jour / n° = nbre jours)</i>
(*) Tests (**) résidents immunisés	<ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique rapide effectué au sein de l'EMS • Résident vacciné : 14 jours après la 2^e dose OU après la dose unique pour les personnes ayant contracté la COVID-19. • Résident ayant contracté la COVID-19 dans les 6 derniers mois. 	

Aucune modification par rapport à la précédente information.